Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 645

Intitulé

CAP: Certificat d'aptitude professionnelle Outillage en moules métalliques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION
Modalités d'élaboration de références :	NATIONALE
CPC n° 3	

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1967)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

254 Structures métalliques (y.c. soudure, carrosserie, coque bateau, cellule avion)

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titualire de ce diplôme est un ouvrier qualifié qui fabrique des moules métalliques permanents destinés à produire des pièces de fonderie en grande série. La fabrication de ce type d'outillage passe par les étapes suivantes :

- étude des dessins de définition et des opérations à effectuer ;
- préparation du poste de travail : installation des outils de coupe sur les machines d'usinage, réglages, chargement et test du programme ;
- conduite de l'usinage sur tour, fraiseuse, perceuse, ou machine à électroérosion ; assemblage des différentes pièces usinées qui constituent le moule ;
- finitions : polissage, ponçage, ébavurage... ;
- contrôle : vérification du produit obtenu ; retouches éventuelles après essais (travaux d'ajustage...).

On peut aussi confier au titulaire de ce CAP la maintenance des moules métalliques d'un atelier : remise en conformité après utilisation. Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs concernés : entreprises spécialisées en plasturgie ou en réalisation d'outillages, fonderies, industrie automobile ou aéronautique......

Outilleur, outilleur-mouliste

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2908: Modelage de matériaux non métalliques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Communication technique
- Réalisation et contrôle
- Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques-Sciences physiques et chimiques
- Education physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 645 - UP1 :	Exécuter, analyser et décoder un dessin d'outillage
Communication technique	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 645 - UP2 : Réalisation et contrôle	- Organiser son poste de travail - Mettre en oeuvre les moyens de fabrication usuels d'un atelier d'outillage -Mettre en oeuvre les moyens de fabrication, de montage, de parachèvement, de contrôle de tout ou partie d'un outillage
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de	Français
la fiche n° 645 - UG1 :	- Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer ;
Français – Histoire,	- Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire ;
géographie et enseignement	- Devenir un lecteur compétent et critique ;
moral et civique	- Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité
	culturelle.
	Histoire, géographie et enseignement moral et civique
	- Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures ;
	- Repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace ;
	- Relever, classer et hiérarchiser les informations contenues dans un
	document selon des critères donnés ;
	- Acquérir une démarche citoyenne à partir de son environnement
	quotidien.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
Diameter and the second of the	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 645 - UG2 :	- Rechercher, extraire et organiser l'information.
	- Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un
Mathématiques-Sciences	protocole opératoire en respectant les règles de sécurité.
physiques et chimiques	- Expérimenter.
	- Critiquer un résultat, argumenter. - Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.
	- Rendre compte d'une demarche, d'un resultat, à l'oral ou à l'écrit.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°5 de	Compétences de niveau 3 du référentiel de compétences attendues
la fiche n° 645 - UG3 :	- Réaliser une performance motrice maximale ;
Éducation physique et	- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et
sportive	incertains ;
	- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique
	j;
	- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;
	- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles
	liés à l'activité.
	Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté
	définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le
	règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat e des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives	et

En contrat d'apprentissage	Х	idem
Après un parcours de formation continue	Х	idem
En contrat de professionnalisation	Х	idem
Par candidature individuelle	Х	idem
Par expérience dispositif VAE	Х	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	Х	
Accessible en Polynésie Française	Х	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 29/08/1991

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

Base Reflet Cereq

http://www.cereq.fr

Autres sources d'information :

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

ONISEP

<u>Légifrance</u>

<u>éduscol</u>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :